



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 15 octobre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20251015_055 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Date de la convocation : 8 octobre 2025 Date d'affichage : 17 octobre 2025 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 96 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 97	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BOSSEBOEUF Gilles – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUDZINSKI Françoise – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COUSIN Serge – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBIAIS René – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – FOURNIER Anita – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MERLE Bernard – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SAUVAITRE Guy – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SURREAU Jacky – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De COURAULT Bruno à TEXIER Frédéric

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – BOUCHET Roland – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

N° C20251015_055 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de Coulonges-les-Hérolles, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Décisions concernant le devenir de l'activité Travaux Publics**
- 2. Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2025**
- 3. Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe travaux publics**

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER





**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL du 15 avril 2025

Collège Travaux Publics

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<u>Date de la convocation</u> : 10 avril 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185
<u>Date d'affichage</u> : 18 avril 2025	<u>Nombre de présents</u> : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Justine CHABAUD	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 24

Le quinze avril de l'an deux mille vingt-cinq à quinze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace « Jean-Alain LOCHON » à Verrières, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 10 avril 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Comité :

BROQUET Jean-Claude – CHEBASSIER Joël – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FROMENTEAU Michel – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MORAND Daniel – MORILLON Gérard – PEYRAT Alain – SIROT Dominique – TERRANOVA Jean-Luc – TESSERAU Thierry – THIMONIER Daniel

Pouvoir :

De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

N° C20250415_031 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 23	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 24	A l'unanimité : ☒

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 10 avril 2025 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Madame Justine CHABAUD, 1^{ère} Vice-Présidente et représentante de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Adoption du compte financier unique 2024 et affectation des résultats ;**
- 2. Approbation du transfert des excédents d'investissement en section d'exploitation ;**
- 3. Présentation et vote du budget général pour l'année 2025 ;**
- 4. Questions diverses.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20250415_032 : Adoption du compte financier unique 2024 et affectation des résultats

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 22	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 23	A l'unanimité : ☒

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 2025 de la loi de finances pour 2024 ;
- Vu** le budget primitif 2024 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, le SIMER dispose de trois budgets. Un budget relève de la nomenclature M57 : le budget général et les deux autres budgets relèvent de la nomenclature M4, à savoir le budget des Travaux publics et celui du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets. Dans le cadre de la conclusion de la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques, la Conseillère aux décideurs locaux et le Service de Gestion Comptable Sud Vienne, **le Syndicat s'est porté volontaire pour mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) pour l'ensemble des budgets dès l'exercice 2024.**

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Après exposé du rapport de présentation et après en avoir délibéré, le Comité décide :

1 _ D'adopter le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Service Travaux Publics, comme suit :

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

SECTION d'EXPLOITATION	
Dépenses	3 569 048,09 €
Recettes	3 321 878,26 €
Résultat de l'année	-247 169,83 €
Résultat de fonctionnement reporté	19 835,85 €
Résultat de clôture	-227 333,98 €

SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	79 565,85 €
Recettes	209 253,65 €
Résultat de l'année	129 687,80 €
Résultat d'investissement reporté	424 211,61 €
Solde des restes à réaliser	-2 899,20 €
Résultat de clôture	551 000,21 €

RESULTAT CUMULE	323 666,23 €
------------------------	---------------------

2 _ D'affecter les résultats 2024 du budget annexe du Service Travaux Publics, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Déficit d'exploitation reporté (002)	227 333,98 €
Résultat d'investissement cumulé (001)	553 899,41 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20250415_033 : Approbation du transfert des excédents d'investissement en section d'exploitation

Nombre de délégués en exercice : 185	Pour :
Nombre de présents : 23	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 24	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération C20240920_064 autorisant la procédure de reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement ;
- Vu** le courrier de la DGFIP, en accord avec la DGCL en date du 1^{er} avril 2025, accordant une suite favorable à la demande présentée par le Syndicat.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-610251015-055-055
Reçu le 17/10/2025

Le Président présente le rapport suivant :

Lors de la séance du 20 septembre 2024, le Comité avait autorisé le Président à présenter auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) **une demande de reprise d'une partie des excédents d'investissement en section d'exploitation.**

Par courrier en date du 1^{er} avril 2025, la DGFIP, en accord avec DGCL, a accordé à titre dérogatoire et exceptionnel une suite favorable à la demande présentée par le Syndicat à hauteur du déficit de la section d'exploitation constaté au CFU 2024, soit 227 333.98 €.

La reprise de l'excédent d'investissement, ainsi que l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, doivent désormais être autorisés par délibération du Comité. Elle se traduirait par l'enregistrement d'une opération d'ordre budgétaire donnant lieu à l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (chapitre 040) et d'un titre au crédit du compte 778 « Autres produits exceptionnels » (chapitre 042), pour un montant de 227 333.98 €.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > D'approuver la reprise des excédents d'investissement en section d'exploitation à hauteur de 227 333.98 €, ainsi que l'ouverture au BP 2025 des crédits nécessaires à cette opération.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20250415_034 : Présentation et vote du budget travaux publics pour l'année 2025

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 23	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 24	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.1612-2 à L1612-11 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité syndical N°C20241219-096 en date du 19 décembre 2024 portant débat d'orientation budgétaire.*

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif du service Travaux Publics s'établit selon les modalités suivantes :

- Il est construit à partir de la **nomenclature M4** qui s'applique notamment aux services à caractère industriel et commercial.
- Il reprend les résultats de l'année précédente (001 & 002) et s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	3 193 090,00 €	3 420 423,98 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	227 333,98 €	- €
Total 1 _ section d'exploitation		3 420 423,98 €	3 420 423,98 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	702 190,21 €	151 190,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 899,20 €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	553 899,41 €
Total 2 _ section d'investissement		705 089,41 €	705 089,41 €
TOTAL BUDGET 2025 (1 + 2)		4 125 513,39 €	4 125 513,39 €

Le détail du budget primitif figure dans le rapport de présentation détaillé et le tableau de présentation annexés à la présente délibération.

Ainsi, après exposé dudit rapport de présentation, et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > **D'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

□ Débats/observations :

Le Directeur Général des Services informe les membres de l'Assemblée que les communes utilisatrices de la prestation de balayage recevront prochainement un courrier afin de recueillir leur position quant à une éventuelle augmentation des tarifs, destinée à couvrir les frais de réparation du matériel du Syndicat.

Un délégué interroge sur la possibilité d'une location ponctuelle en cas de baisse de cette activité.

Le Président tient à préciser que si les communes envisagent de diminuer le recours à cette prestation, le Syndicat serait contraint de mettre un terme à cette activité, la location ponctuelle n'étant pas envisageable.

AR. Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Jean-Luc TERRANOVA, délégué de la commune de Chaunay, demande quel taux d'utilisation permet d'assurer la rentabilité de l'activité balayage.

Le responsable du Pôle Travaux Publics indique qu'un seuil minimum de 80 % d'utilisation est nécessaire pour garantir l'équilibre.

Joël CHEBASSIER, délégué de la commune de La Ferrière-Airoux, questionne sur la prise en charge des consommables (balais) dans le cadre d'une location.

Le responsable du Pôle Travaux Publics précise que le carburant et les balais sont à la charge du Syndicat.

Jean-Claude BROQUET, délégué de la commune de Nérignac, indique que sa commune a acquis une machine il y a 2 ans pour la somme de 6 000€ et qu'à ce jour aucune difficulté n'est constatée.

Le responsable du Pôle Travaux Publics répond que le matériel acquis par la commune n'est pas comparable à celui du Syndicat, qui est lui soumis à un haut-le-pied important.

////////////////////////////////////

Concernant l'activité gestion des déchets, Patrick HABERAJTER, délégué de la commune d'Anché demande quel impact la Redevance Incitative a eu sur les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Le Président annonce une baisse de l'ordre de 30 % des OMR pour le territoire concerné par la redevance incitative, soit 84 communes sur 90. Il souligne également une production en diminution pour les 6 communes encore en redevance, mais dans une moindre mesure (année blanche, passage en RI en 2026). Par ailleurs, il rappelle la forte augmentation du coût de l'enfouissement entre 2018 et 2025 (TGAP).

Le Directeur Général des Services précise que, sans cette baisse des tonnages d'OMR et au regard de l'évolution constante des coûts liés à l'enfouissement, l'augmentation de la redevance aurait été bien plus importante.

Le Président ajoute que l'effort devra désormais porter sur les flux collectés en déchèteries, notamment le tout-venant.

Le délégué de la commune d'Anché note que les habitants de sa commune ont bien accepté le nouveau schéma de collecte, mais qu'il leur faudra intégrer au 1^{er} janvier 2026 la prise en compte des levées des bacs. D'autre part, il estime que le bac incite davantage au tri que le sac et salue également l'initiative d'une commune voisine qui a supprimé les corbeilles de rue, ce qui évite selon lui la présence de sacs noirs dans les lieux publics.

Le délégué de la commune de La Ferrière-Airoux signale la présence de déchets inadaptés dans les bacs situés au cimetière (textiles, chaussures, etc..).

Pour conclure, Dominique SIROT, délégué de la commune de SILLARS, suggère la réalisation d'une communication spécifique auprès des usagers du service, afin de leur présenter quel aurait été l'impact sur la redevance sans réduction de la production d'OMR.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

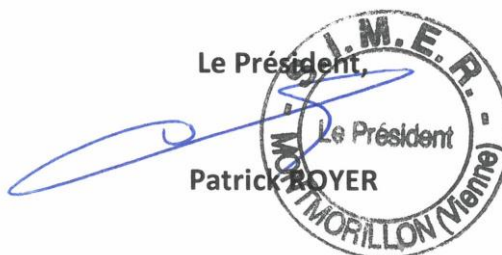
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,



Justine CHABAUD

Le Président,



Le Président
Patrick ROYER

S.I.M.E.R.
MORILLON (Meuse)

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025



ANNEXES

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIMER TRAVAUX : SIMER TRAVAUX (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25860049300039

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable Sud-Vienne

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : SIMER TRAVAUX (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

AR Préfecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	5
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	6
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	7
E - Bilan synthétique	
F - Compte de résultat synthétique	

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	8
---------------------------------	---

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	9
A1.2 - Recettes d'exploitation	10
A2.1 - Dépenses d'investissement	11
A2.2 - Recettes d'investissement	12

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	
B2 - Recettes d'exploitation	
C1 - Dépenses d'investissement	
C2 - Recettes d'investissement	
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13

III - États financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Balance des comptes	

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	14
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	15
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	20
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	29
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B6.1 - Etat des emprunts garantis	30
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	31
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	32
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	33
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	34
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	35
B8.4 - Etat des engagements reçus	36
B9.1 - Etat du personnel	37
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	42

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	43
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	44
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	45
C2.1 - Situation des autorisations de programme	46
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	47
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	48

D. Autres éléments d'information

086-258609488-2025-1015-0025-1015-055-DE
Reçu le 17/10/2025

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)	Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)	Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)	Sans Objet
E - État des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	209 255,00	4 239 559,15	4 448 814,15
	Recettes réalisées (1)	B	209 253,65	3 321 878,26	3 531 131,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	633 466,61	4 259 395,00	4 892 861,61
	Dépenses réalisées (1)	E	79 565,85	3 569 048,09	3 648 613,94
	Restes à réaliser	F	2 899,20	0,00	2 899,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	129 687,80	-247 169,83	-117 482,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	424 211,61	19 835,85	444 047,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	553 899,41	-227 333,98	326 565,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-2 899,20	0,00	-2 899,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	551 000,21	-227 333,98	323 666,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 899,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	229,20
2051	Concessions et droits assimilés	229,20
21	Immobilisations corporelles	2 670,00
2182	Matériel de transport	2 670,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
 - budgétaires (délibération n° du).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 500 600,00	1 847 054,55	65 269,86	1 912 324,41	76,47	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 500,00	1 392 676,38	13 137,11	1 405 813,49	93,69	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	19 500,00	17 299,01	1 016,49	18 315,50	93,93	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 020 600,00	3 257 029,94	79 423,46	3 336 453,40	82,98	0,00
Chapitre 66	Charges financières	23 500,00	17 683,43	3 380,14	21 063,57	89,63	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 400,00	2 277,47	0,00	2 277,47	66,98	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 640,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 050 140,00	3 276 990,84	82 803,60	3 359 794,44	82,96	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	209 255,00	209 253,65	0,00	209 253,65	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		209 255,00	209 253,65	0,00	209 253,65	100,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		4 259 395,00	3 486 244,49	82 803,60	3 569 048,09	83,79	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		4 259 395,00	3 486 244,49	82 803,60	3 569 048,09		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE						A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	37 800,00	42 561,10	1 004,93	43 566,03	115,25	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 133 815,04	2 909 320,23	242 164,55	3 151 484,78	76,24	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	232,29	37 915,42	38 147,71	1 907,39	0,00
Total des recettes de gestion courante		4 173 615,04	2 952 113,62	281 084,90	3 233 198,52	77,47	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	28 059,15	50 794,78	0,00	50 794,78	181,03	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 201 674,19	3 002 908,40	281 084,90	3 283 993,30	78,16	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	37 884,96	37 884,96	0,00	37 884,96	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		37 884,96	37 884,96	0,00	37 884,96	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		4 239 559,15	3 040 793,36	281 084,90	3 321 878,26	78,35	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		19 835,85					
Total des recettes de la section d'exploitation		4 259 395,00	3 040 793,36	281 084,90	3 321 878,26		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 229,20	0,00	0,00	229,20
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	504 117,04	6 605,31	1,31	2 670,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		519 346,24	6 605,31	1,27	2 899,20
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	35 100,00	35 075,58	99,93	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	41 135,41			
Total des dépenses financières		76 235,41	35 075,58	46,01	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		595 581,65	41 680,89	7,00	2 899,20
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	37 884,96	37 884,96	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		37 884,96	37 884,96	100,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		633 466,61	79 565,85	12,56	2 899,20
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		633 466,61	79 565,85		2 899,20

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	209 255,00	209 253,65	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		209 255,00	209 253,65	100,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		209 255,00	209 253,65	100,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		424 211,61			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		633 466,61	209 253,65		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 259 395,00	3 569 048,09	0,00	3 569 048,09
RECETTES	4 259 395,00	3 341 714,11	0,00	3 341 714,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	633 466,61	79 565,85	2 899,20	82 465,05
RECETTES	633 466,61	633 465,26	0,00	633 465,26

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 259 395,00	3 569 048,09	0,00	3 569 048,09
RECETTES	4 259 395,00	3 341 714,11	0,00	3 341 714,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	633 466,61	79 565,85	2 899,20	82 465,05
RECETTES	633 466,61	633 465,26	0,00	633 465,26
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	4 892 861,61	3 648 613,94	2 899,20	3 651 513,14
TOTAL AGREGE DES RECETTES	4 892 861,61	3 975 179,37	0,00	3 975 179,37

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
962333025	07/12/2022	500 000,00	230 000,00	2 031,28	230 000,00	0,00
9624333007	18/12/2023	500 000,00	490 000,00	15 153,37	300 000,00	200 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	720 000,00	17 184,65	530 000,00	200 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					317 088,00									
1641 Emprunts en euros (total)					317 088,00									
10000855979	CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU	29/03/2019		15/04/2020	70 000,00	F		0,200	0,200	EUR	T	C	N	A-1
100011976313	CREDIT MUTUEL	31/12/2015		31/01/2017	31 910,00	F		1,500	1,500	EUR	T	P	N	A-1
10278368110001197631	CREDIT MUTUEL	21/09/2022		05/02/2023	160 000,00	F		2,300	2,300	EUR	T	C	N	A-1
3681 10001 197312	CREDIT MUTUEL	31/12/2015		31/07/2016	55 178,00	F		1,500	1,500	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
AR Prefecture														
086-258600493-20251015-C20251015_055-DE					0,00									
Reçu 17/10/2025														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					317 088,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		166 082,35					35 075,58	3 550,48	0,00	498,12
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		166 082,35					35 075,58	3 550,48	0,00	498,12
10000855979	N	0,00	A-1	22 500,00	2,28	F		0,200	10 000,00	57,50	0,00	9,38
100011976313	N	0,00	A-1	6 769,77	1,99	F		1,500	3 309,64	132,64	0,00	16,93
10278368110001197631	N	0,00	A-1	128 000,00	7,84	F		2,300	16 000,00	3 174,00	0,00	449,78
3681 10001 197312	N	0,00	A-1	8 812,58	1,58	F		1,500	5 765,94	186,34	0,00	22,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture
086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		166 082,35					35 075,58	3 550,48	0,00	498,12

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

086-658600493-20251015-055-DE-1
Recu le 17/10/2025
AR Prefecture

SIMER TRAVAUX - SIMER TRAVAUX - - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	166 082,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L’ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.8

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	
L	Balayeuse Aspiratrice à partir de 2019	7	
L	Camion à partir du 1er janvier 2013	10	
L	Chargeurs (Gros)	15	
L	Chargeuses	10	
L	Equipements de garages et ateliers	10	
L	Gros matériel de Chantier à partir de Janv.2013	10	
L	Installations matériel et outillage lutte incendie	5	
L	Logiciels - 6 000.00 €	2	
L	Logiciels - 6 000.00 €	6	
L	Matériel Informatique pour bureautique	3	
L	Mobilier de bureau	10	
L	Opération Aménag Intérieur bâtiments + 25 000 €	15	
L	Pelle hydraulique après Janv.2013	10	
L	Pelles hydrauliques avant Janv. 2013	15	
L	Petit Matériel de Chantier	3	
L	Remorque légère	5	
L	Tracteurs	10	
L	Véhicules de Services	5	

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B6.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	38 626,06
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	38 626,06
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 283 993,30

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	1,18
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.1

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B8.2

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS	B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	0,00	13,00	10,00	1,00	11,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,00	14,00	10,00	1,00	11,00

AR Prefecture

086-258600493-20251015-DE

Reçu le 17/10/2025

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				451 423,00		
Assistant de gestion TP		OTR		8 429,00	A	A
CADRE - Chargé d'études et de travaux		OTR		42 495,00	A	A
CADRE - Responsable Pôle Travaux Publics		OTR		59 423,00	A	A
Mécanicien		TECH		32 696,00	A	A
OUVRIER - Chef d'équipe TP		OTR		32 167,00	A	A
OUVRIER - Chef d'équipe TP		OTR		27 273,00	A	A
OUVRIER - Chef d'équipe TP		OTR		32 784,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		5 035,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		18 918,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		25 231,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		30 865,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		25 822,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		27 602,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		27 385,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		26 575,00	A	A
Ouvrier professionnel		OTR		28 723,00	A	A
TOTAL GENERAL				451 423,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-1° : Qualifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

SIMER TRAVAUX - SIMER TRAVAUX - - 2024

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)			
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ANNEXES	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	424 211,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 731,20
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	419 480,41

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	419 480,41
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	419 480,41

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	114 120,37	72 960,54	2 899,20	75 859,74
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	181 415,00	181 413,65	0,00	181 413,65
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	67 294,63	108 453,11	-2 899,20	105 553,91
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	424 211,61			424 211,61
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	424 211,61			424 211,61
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				529 765,52

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats émis et annulés

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		114 120,37	I 72 960,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		35 100,00	35 075,58
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	35 100,00	35 075,58
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		79 020,37	37 884,96
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Autres réserves	37 884,96	37 884,96
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	41 135,41	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		181 415,00	III 181 413,65
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		181 415,00	181 413,65
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	820,00	819,95
28131	Bâtiments	13 728,20	13 728,15
28135	Installations générales, agencements, ..	6 389,70	6 389,67
28158	Autres	701,00	700,60
28181	Installations générales, agencements	426,00	425,62
28182	Matériel de transport	138 434,00	138 433,64
28183	Matériel de bureau et informatique	4 111,30	4 111,30
28184	Mobilier	1 025,50	1 025,47
28188	Autres	15 779,30	15 779,25
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

- BUDGET TRAVAUX PUBLICS -

➔ Présentation Comité syndical du 10 avril 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

Rapport de présentation du compte financier unique 2024

SOMMAIRE :

1_ Résultats du compte financier unique 2024

2_ Section de fonctionnement :

Analyse de l'évolution des recettes et des dépenses

3_ Exécution de la section d'investissement

4_ Encours de la dette

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

1_ RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

La balance, ci-dessous, reprend les réalisations de l'année et les reports de l'année N-1 et permet de constituer les **résultats comptables de 2024** :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 569 048,09 €	3 321 878,26 €	-247 169,83 €
	Section d'investissement	79 565,85 €	209 253,65 €	129 687,80 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	19 835,85 €	
	Section d'investissement	- €	424 211,61 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	3 569 048,09 €	3 341 714,11 €	-227 333,98 €
	Section d'investissement	79 565,85 €	633 465,26 €	553 899,41 €
RESTES A REALISER A REPORTER		2 899,20 €	- €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 569 048,09 €	3 341 714,11 €	-227 333,98 €
	Section d'investissement	82 465,05 €	633 465,26 €	551 000,21 €
	TOTAL CUMULE	3 651 513,14 €	3 975 179,37 €	323 666,23 €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-
Reçu le 17/10/2025

2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En ce qui concerne l'évolution des recettes, après une progression des **PRODUITS D'EXPLOITATION** entre 2022 et 2023, un recul de – 11 % est constaté en 2024 :

		2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Chap.	PRODUITS d'EXPLOITATION (I)	2 708 585 €	3 193 868 €	3 587 753 €	3 233 199 €	-11,0%
70	Travaux réalisés pour le compte des collectivités	2 443 713 €	2 829 402 €	3 229 326 €	2 946 628 €	-9,6%
	Etudes	27 307 €	16 260 €	44 055 €	34 140 €	-29,0%
	Autres prestations de services (SPPGD)	171 351 €	236 318 €	228 475 €	162 717 €	-40,4%
	Autres produits	50 €	- €	2 540 €	- €	0,0%
	Remboursements de frais	8 000 €	9 944 €	8 000 €	8 000 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	1 €	38 117 €	6 087 €	38 148 €	84,0%
013R	Atténuations de charges	58 162 €	63 828 €	69 270 €	43 566 €	-59,0%

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT (suite) :

■ Concernant les **PRODUITS DES SERVICES ET VENTES (chap. 70)** :

- **Les travaux réalisés pour le compte des collectivités membres, première source de recettes de ce budget, ont représenté 91 % du poids des produits d'exploitation en 2024.** En comparaison à 2023, ils sont en recul de 9,6% (2 946 628 € en 2024 / 3 229 326 € en 2023) en raison notamment de conditions météorologiques défavorables et de reports de chantier liés à des lourdeurs administratives.
- De fait, les études ont connu une baisse, elles se sont portées à 34 140 €, contre 44 055 € en 2023.
- **Le poids des travaux réalisés pour le compte du service de gestion des déchets s'élevait à une moyenne de 6,7% ces trois dernières années, contre 5 % en 2024** (162 727 € en 2024/ 228 475 € en 2023). Ils correspondent principalement à des travaux de modernisation des accès de déchèteries et d'installation de Points d'Apports Collectifs dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative, dont le programme se finalise, ce qui explique cette baisse.

- Sous l'effet de la valorisation des stocks et des remboursements liés aux absences du personnel pour maladie, des **ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chap. 013)** sont enregistrées à hauteur de 43 566 €. Une baisse significative par rapport à 2023, mais directement liée à une **diminution des remboursements sur charge de Sécurité Sociale et de Prévoyance pour 21 833 €**, reflet d'une baisse de l'absentéisme pour cause de maladie.

2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT (suite) :

- Des **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chap. 75)** ont été enregistrés pour **38 148 €**. Ils correspondent aux prestations d'entretien de la flotte automobile effectuées pour le compte du pôle de gestion des déchets et à l'utilisation de la station de carburants par leurs services.
- Par ailleurs, une nette progression est enregistrée pour les **PRODUITS EXCEPTIONNELS (chap. 77)**, du fait :
 - **D'opérations de cession de matériel pour 48 550 €**, notamment :
 - Un démonte-pneu pour 1 550 € cédé à un particulier,
 - Un chargeur élévateur pour 28 000 € cédé au service de gestion des déchets,
 - Un véhicule PEUGEOT Partner cédé pour 10 000€ au service de gestion des déchets,
 - Un véhicule RENAULT Clio pour 9 000€ indemnisé par la SMACL après sinistre le déclarant épave.
 - De **remboursements exceptionnels** relatifs à des sinistres et sur cotisations d'assurance du personnel constatés pour **2 245 €**.

■ Après avis favorable du Comptable Public, une opération a été réalisée en 2024 consistant à une **reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent d'investissement reporté en section de fonctionnement, pour un montant de 37 884,96 € (Chap. 042 _ Opérations d'ordre de transfert entre sections).**



2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT (suite) :

La diminution des travaux réalisés au cours de l'année 2024 est une résultante directe de la baisse des **CHARGES D'EXPLOITATION** de l'ordre de **-9,4%** :

		2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Chap.	CHARGES d'EXPLOITATION	2 913 229 €	3 423 516 €	3 878 779 €	3 545 707 €	-9,4%
011	Charges à caractère général	1 593 344 €	1 909 133 €	2 208 259 €	1 912 324 €	-15,5%
012	Charges de personnel	1 104 279 €	1 313 192 €	1 462 809 €	1 405 813 €	-4,1%
042	Dotations aux amortissements	215 604 €	200 768 €	206 016 €	209 254 €	1,5%
65	Autres charges de gestion courante	2 €	422 €	1 696 €	18 316 €	90,7%

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT (suite) :

- Les **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (chap.011)** se sont portées à 1 912 324 €, soit - 15,5 % (2 208 259 € en 2023) :
 - Ce recul est principalement lié à une **diminution de 19,4 % des dépenses relatives aux achats de matières premières, matériels, équipements et travaux** intégrés aux ouvrages dont les prestations d'enrobés (1 371 k€ en 2024 contre 1 701 k€ en 2023).
 - Celui-ci a comme corollaire la diminution de postes de dépenses tels que :
 - Les **dépenses de carburants** (- 6 %),
 - Les **frais de repas des agents** (-5,3%),
 - Les **autres charges à caractère général** (- 14,3 %).
- Par ailleurs, il convient de souligner l'augmentation de certains postes de dépenses notamment :
 - L'entretien du **matériel roulant, passant de 82 559 € à 141 298 €**, dont 44 700 € affectés à la réparation de la balayeuse aspiratrice ;
 - Les **locations de matériels, passant de 36 340 € en 2024 à 32 995 € en 2023.**

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ SECTION DE FONCTIONNEMENT (FIN) :

- Les **CHARGES DE PERSONNEL (chap. 012)** ont également connu une baisse, elles se sont élevées à **1 405 813 €**, contre 1 462 809 € en 2023 (- 4,1 %), du fait notamment :
 - du départ à la retraite pour invalidité d'un opérateur VRD en avril,
 - du départ du chef de chantiers en juillet, qui n'a pas été remplacé.
- ➔ Au 31 décembre, les effectifs du service étaient constitués de 28 agents :
 - Agents fonctionnaires : 12,
 - Agent de droit public : 1 CDI FPT,
 - Agents de droit privé : 16 (dont 1 contrat aidé Parcours Emploi Compétences).
- Les **CHARGES FINANCIÈRES (chap. 66)** enregistrent une hausse. Elles se sont élevées à **21 064 € en 2024**, contre 19 408 € en 2023, impactées par le recours à une ligne de trésorerie.
- Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap. 042)** sont en évolution de 1,5%, passant ainsi de **206 016 € à 209 254 €**.

086-258600493-20251015-C20251015_035-DE
Reçu le 17/10/2025

3_ EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- S'agissant des dépenses d'investissement, elles se sont limitées à hauteur de **79 565,85 €**, soit un taux d'exécution de 12,6 % :

DEPENSES			
Chap./ Art.	Désignation	BUDGET 2024 (BP + DM1)	CFU 2024
020	Dépenses imprévues	3 250,45 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 1068 - Autres réserves reprise des excédents d'inv.	37 884,96 €	37 884,96 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 100,00 €	35 075,58 €
20	Immobilisations incorporelles	15 229,20 €	- €
21	Immobilisations corporelles, dont :	504 117,04 €	6 605,31 €
2111	Terrains nus	60 000,00 €	- €
2131	Bâtiments	60 000,00 €	- €
2135	Installations générales, agenc., aménag. des constru	40 000,00 €	3 962,71 €
2155	Outillage industriel	9 332,00 €	1 832,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages technique	2 000,00 €	- €
2182	Matériel de transport	314 785,04 €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00 €	- €
2188	Autres	10 000,00 €	810,60 €
TOTAL DEPENSES		595 581,65 €	79 565,85 €

La nature des dépenses d'investissement se déclinent comme suit :

- **37 884,96€** constatant la reprise des excédents d'investissement en section de fonctionnement,
- **35 075,58 €** relatif au remboursement de capital d'emprunts,
- **6 605,31€** de divers investissements **composés pour l'essentiel par** :
 - Des travaux de modernisation de l'éclairage en conversion avec LED de l'atelier mécanique (2 805,55€) et du réseau informatique (1 157,16 €),
 - L'acquisition de 8 étais pour blindage (1 832 €) et de petits équipements pour les chantiers (810,60 €).

3_ EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (suite) :

- Quant aux recettes d'investissement, elles se sont composées uniquement des dotations aux amortissements à hauteur de 209 253,65 €.

RECETTES			
Chap./ Art.	Désignation	BUDGET 2024 (BP + DM1)	CFU 2024
001	Excédent d'investissement reporté	424 211,61 €	424 211,61 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 255,00 €	209 253,65 €
16	Emprunts	- €	- €
TOTAL RECETTES		633 466,61 €	633 465,26 €

- Les **RESTES A REALISER** (RAR) de l'année se composent comme suit :

ETAT DES RESTES A REALISER pour l'ANNEE 2024			DEPENSES
20 - Immobilisations incorporelles	2051_Logiciels informatiques		229,20 €
21 - Immobilisations corporelles	2182_Matériel de transport (Kit de sécurité des camions 6*4)		2 670,00 €
TOTAL RAR 2024			2 899,20 €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-020251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

5_ ENCOURS DE LA DETTE :

Aucun prêt n'ayant été réalisé en 2024, le **capital restant dû au 31 décembre s'est abaissé à 166 082,35 €** :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2023	252 213,01 €	51 055,09 €	4 413,97 €	55 469,06 €	201 157,93 €
2024	201 157,93 €	35 075,58 €	3 550,48 €	38 626,06 €	166 082,35 €
2025	166 082,35 €	35 212,48 €	3 025,58 €	38 238,06 €	130 869,87 €
2026	130 869,87 €	32 369,87 €	2 504,19 €	34 874,06 €	98 500,00 €
2027	98 500,00 €	18 500,00 €	2 071,25 €	20 571,25 €	80 000,00 €
2028	80 000,00 €	16 000,00 €	1 702,00 €	17 702,00 €	64 000,00 €
2029	64 000,00 €	16 000,00 €	1 334,00 €	17 334,00 €	48 000,00 €
2030	48 000,00 €	16 000,00 €	966,00 €	16 966,00 €	32 000,00 €
2031	32 000,00 €	16 000,00 €	598,00 €	16 598,00 €	16 000,00 €
2032	16 000,00 €	16 000,00 €	230,00 €	16 230,00 €	- €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

5_ ENCOURS DE LA DETTE (SUITE) :

Le budget travaux publics compte à ce jour **quatre emprunts** :

Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances trimestrielles	Taux fixe	Date 1 ère échéance	Date dernière échéance	Capital restant
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	PPI _ Matériels roulants	55 178 €	40	1,50%	31/07/2016	30/04/2026	8 812,58 €
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	Acquisition foncière	31 910 €	40	1,50%	31/01/2017	31/10/2026	6 769,77 €
15/01/2020	CREDIT AGRICOLE TOURAIN POITOU	Acquisition pelle hydraulique	70 000 €	28	0,20%	15/04/2020	15/01/2027	22 500,00 €
01/11/2022	CREDIT MUTUEL	Programme d'investissement	160 000 €	40	2,30%	05/02/2023	05/11/2032	128 000,00 €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

- BUDGET TRAVAUX PUBLICS -

➔ Présentation Comité syndical du 10 avril 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2025

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE :

- 1_ VUE GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET POUR 2025
- 2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION
- 3_ PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS PROJETÉS POUR 2025

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

1_ VUE GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET POUR 2025 :

En **section de fonctionnement**, le projet s'équilibrerait à **3 420 423,98 €**, tenant compte du **déficit reporté de 227 333,99 € (002)**. Les prévisions budgétaires 2025 se veulent donc mesurées et sont en baisse par rapport aux réalisations de l'exercice passé.

Quant à la **section d'investissement**, elle s'équilibrerait à hauteur de **705 089,41 €**, dont 553 899,41 € d'excédent reporté (001).

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	3 193 090,00 €	3 420 423,98 €
REPORTS	002_Résultat de fonctionnement reporté	227 333,98 €	- €
Total 1 _ section d'exploitation		3 420 423,98 €	3 420 423,98 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	702 190,21 €	151 190,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 899,20 €	- €
	001_Résultat d'investissement reporté	- €	553 899,41 €
Total 2 _ section d'investissement		705 089,41 €	705 089,41 €
TOTAL BUDGET 2025 (1 + 2)		4 125 513,39 €	4 125 513,39 €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION :

■ En recettes, le projet de budget est construit sur les prévisions suivantes :

- **Réalisation de travaux et d'études pour 3 119 000 €.** Montant qui serait en légère diminution par rapport aux réalisations de l'exercice 2024, qui s'élevaient à 3 143 485 €.

Cette prévision est basée sur les commandes d'ores et déjà enregistrées à hauteur de 60 % et se décomposerait de la façon suivante :

- **2 879 000 €** de travaux et de prestations pour le compte des collectivités adhérentes,
- **200 000 €** de travaux pour le compte du service de gestion des déchets,
- **40 000 €** pour la réalisation d'études.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION (SUITE) :

- En ce qui concerne les **autres recettes**, elles correspondraient à :
 - Des **atténuations de charges** (chap. 013) pour **38 300 €** (Variation des stocks et remboursements pour maladie),
 - Des **produits issus de cessions** (chap. 77) pour **25 000 €**,
 - **Divers autres produits** à hauteur de **10 790 €**, comprenant la contribution versée par le budget général pour l'occupation des locaux à concurrence de 8 000€.

- La constatation d'**autres produits exceptionnels pour 227 333,98 € (Chap.040)** émanant de la reprise de l'excédent d'investissement **pour le montant du déficit de la section d'exploitation 2024 (002)** traduit par une opération d'ordre budgétaire.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION (SUITE) :

■ En dépenses :

- **Les charges à caractère général seraient portées à 1 596 050 € (1 912 324 € au CFU 2024) et tiendraient compte des estimations suivantes :**
 - Des **achats de marchandises, matériels, équipements et prestations nécessaires à la réalisation des chantiers** pour **1 078 000 €**,
 - Des charges de **carburant** pour **153 000 €**,
 - Des charges de **location de matériels** pour **30 000 €**,
 - Des charges d'**entretien des matériels** pour **98 000 €**,
 - De la prise en charge des **frais de repas pour les agents** pour **45 000 €**,
 - Des **frais liés à la formation des personnels** pour **8 000 €** et **6 500 €** pour les vêtements de **travail et les équipements de protection individuelle**.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION (SUITE) :

- **Les charges de personnel (chap. 012) seraient portées à 1 400 000 €, contre 1 405 814 € en 2024.** Elles correspondraient à un effectif de 28 agents.

Ces dernières demeurent stables malgré un effectif en baisse (chef de chantier non remplacé), notamment en raison de l'avancement de carrière des agents (+2,2 k€) et de l'augmentation des cotisations de la CNRACL (+10 k€).

La contribution versée au budget général pour les services supports serait quant à elle en diminution passant de 138 458 € à 130 000€, tenant compte des prévisions des charges de personnel et des indemnités des élus pour 2025.

Composition des effectifs :

1 responsable de pôle
 2 agents pour le bureau d'études
 1 assistante administrative
 1 mécanicien
 23 agents d'exploitation, dont 5 chefs d'équipe



AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
 Reçu le 17/10/2025

2_ PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'EXPLOITATION (SUITE) :

- **Les autres charges de gestion (chap. 65) courantes seraient portées à 21 000 €** (18 315 € au CFU 2024), dont 17 000 € seraient affectés aux droits d'utilisation des logiciels, 500 € aux admissions en non-valeurs et 3 500 € pour la prise en charge de sinistres éventuels.
- **Les charges financières (chap. 66) sont évaluées à 23 450 €**, dont 20 500 € seraient alloués aux intérêts et frais de commission de non-utilisation de la ligne de trésorerie (17 596 € au CFU 2024).
- **Les dotations aux amortissements (chap. 042) seraient en diminution et se porteraient à 151 190 €**, contre 181 414 € en 2024 du fait des faibles investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

3_ INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS POUR 2025 :

DEPENSES		BP 2025
Matériels roulants / Engins	2182_Pelle	180 000,00 €
	2182_Reconditionnement pelle à chenille	20 000,00 €
	2182_Chargeuse occasion	50 000,00 €
	2182_Fourgon benne à roues jumelées	44 000,00 €
	2182_Remorque benne TP	25 000,00 €
	2182_Equipement sécurité des véhicules	5 000,00 €
Sous-total - 1		324 000,00 €
Petits matériels / Equipements	2188_Divers petits matériels de chantiers	5 000,00 €
	2158_Extincteurs	1 500,00 €
	2155_Scie à sol	3 000,00 €
	2155_Outillage industriel	5 000,00 €
Sous-total - 2		14 500,00 €
Bâtiments	2131_Rénovations du bâtiment	27 000,00 €
	2135_Installation générales du bâtiment (chauffage, électricité)	10 000,00 €
Terrains	2111_Acquisition terrain Zone de la Barre (y/c frais de Notaire)	60 000,00 €
Sous-total - 3		97 000,00 €
Matériels informatiques	2051_Logiciels bureautiques et/ou de suivi de chantiers	1 000,00 €
	2183_Matériels informatiques	2 000,00 €
Sous-total - 4		3 000,00 €
TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025		438 500,00 €
Autres dépenses de la section d'investissement	Remboursement capital d'emprunt	35 215,00 €
	Dépenses imprévues	1 141,23 €
	Restes à réaliser de l'année N-1	2 899,20 €
	1068_Autres réserves reprises des excédents d'investissement	227 333,98 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		705 089,41 €

RECETTES		BP 2025
Autofinancement	Excédent d'investissement cumulé (001)	553 899,41 €
	Immobilisations (042)	151 190,00 €
Emprunt	Emprunt	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		705 089,41 €

La section d'investissement serait autofinancée par les excédents reportés et par les dotations aux amortissements.

La reprise de l'excédent d'investissement en recettes d'exploitation traduite par une opération d'ordre budgétaire pour **227 333,98 €** (Chap. 040).

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire ce qui permettra d'abaisser le **capital restant dû au 31 décembre 2025 à 130 869,87 €**.

AR, Préfecture
d'investissement
086138651015 - C20251015 - 055 - DE
Reçu le 17/10/2025

BUDGET du SERVICE TRAVAUX PUBLICS _ Budget primitif 2025

DEPENSES D'EXPLOITATION		2023	2024	2025	
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	Compte financier unique	Orientations budgétaires	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	2 208 258,57 €	1 912 324,41 €	1 433 750,00 €	1 596 050,00 €
60221	Combustibles et carburants (en vrac/cuves)	171 072,01 €	160 460,68 €	150 000,00 €	150 000,00 €
60223	Fournitures des ateliers et d'usines (Huiles)	7 249,70 €	10 916,94 €	8 000,00 €	8 000,00 €
60228	Autres fournitures consommables (EPI)	5 900,57 €	2 171,08 €	6 600,00 €	6 500,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	26 013,80 €	27 031,92 €		23 200,00 €
604	Achat d'études et prestations de services	42 875,01 €	11 565,81 €	13 250,00 €	30 000,00 €
605	Achat de matériels, équipements et travaux	1 658 106,60 €	1 359 223,72 €	914 500,00 €	1 048 000,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergies...)	12 346,70 €	18 310,95 €	23 000,00 €	20 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	15 927,54 €	14 050,50 €	12 000,00 €	12 000,00 €
6064	Fournitures administratives	4 242,80 €	1 460,05 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6066	Carburants (à la pompe)	2 516,75 €	3 385,53 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	53 151,48 €	65 265,10 €	60 000,00 €	60 000,00 €
6135	Locations mobilières	32 996,42 €	36 439,03 €	30 000,00 €	30 000,00 €
61521	Bâtiments publics	884,76 €	980,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
61528	Autres	2 376,00 €	680,35 €	2 000,00 €	2 000,00 €
61551	Matériel roulant	33 505,54 €	65 116,43 €	38 000,00 €	38 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 529,42 €	3 323,62 €	3 500,00 €	3 300,00 €
6156	Maintenance	11 293,58 €	3 731,86 €	3 000,00 €	3 500,00 €
6161	Assurances multirisques	3 015,54 €	4 286,96 €	4 500,00 €	4 500,00 €
6162	Assurances dommages constructions	- €	2 252,76 €	2 400,00 €	550,00 €
6168	Autres	21 344,26 €	22 485,65 €	52 900,00 €	45 700,00 €
618	Divers (y/c formations)	8 226,95 €	7 151,88 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6226	Honoraires	4 500,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
6228	Autres (Prestation paie à façon droit privé)	63,09 €	- €	8 000,00 €	6 000,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	144,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	746,44 €	660,25 €	1 000,00 €	1 200,00 €
6238	Divers	- €	359,65 €	400,00 €	400,00 €
6251	Voyages et déplacements	52 831,44 €	50 172,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
6256	Missions	601,92 €	548,09 €	800,00 €	700,00 €
6257	Réceptions	124,87 €	152,74 €	850,00 €	550,00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 084,69 €	533,21 €	500,00 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunications	5 295,50 €	2 671,14 €	2 700,00 €	2 700,00 €
627	Services bancaires	668,42 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
6281	Concours divers (cotisations....)		5,00 €	- €	- €
62871	Remboursement de frais au budget général	20 294,77 €	24 614,10 €	25 000,00 €	28 000,00 €
62878	Remboursement de frais à des tiers		4 946,65 €	- €	- €
6288	Autres	1 012,77 €	2 165,78 €	1 500,00 €	1 500,00 €
63512	Taxes foncières	1 931,23 €	2 032,98 €	2 300,00 €	2 200,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	2 528,00 €	2 528,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 462 808,73 €	1 405 813,49 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
6211	Personnel intérimaire	55 481,77 €	- €	- €	- €
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	91 986,09 €	138 458,26 €	133 000,00 €	130 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	1 836,59 €	3 983,29 €	1 700,00 €	1 900,00 €
6333	Participap. Des employeurs à la formation prof. Continue				4 600,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 966,65 €	7 807,05 €	6 800,00 €	7 500,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	1 102,04 €	2 377,37 €	1 000,00 €	3 400,00 €
6411	Salaires, appointements, commissions de base	896 368,88 €	373 580,93 €	836 100,00 €	777 000,00 €
6413	Primes et gratifications	19 069,83 €	505 843,98 €	25 000,00 €	94 500,00 €
6415	Supplément familial		- €	1 000,00 €	1 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	232 520,84 €	218 083,65 €	229 000,00 €	206 000,00 €
6452	Cotisations aux mutuelles			- €	7 300,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	139 327,54 €	134 109,22 €	145 000,00 €	126 000,00 €
6454	Cotisations au POLE EMPLOI	2 583,16 €	3 019,73 €	3 000,00 €	21 300,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 198,00 €	1 107,00 €	1 400,00 €	2 500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 531,40 €	2 465,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	- €	4 150,00 €	- €	- €
648	Autres charges de personnels	10 835,94 €	10 828,01 €	14 000,00 €	14 000,00 €

AR Prefecture086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025

DEPENSES D'EXPLOITATION		2023	2024	2025	
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	Compte financier unique	Orientations budgétaires	Budget Primitif
65	Autres charges de gestion courante	1 695,67 €	18 315,50 €	21 200,00 €	21 000,00 €
6518	Autres droits d'usage	362,50 €	14 738,81 €	17 000,00 €	17 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	- €	- €	500,00 €	500,00 €
6588	Charges diverses de la gestion courante	1 333,17 €	3 576,69 €	3 700,00 €	3 500,00 €
Total dépenses de gestion des services		3 672 762,97 €	3 336 453,40 €	2 854 950,00 €	3 017 050,00 €
66	Charges financières	19 408,10 €	21 063,57 €	23 450,00 €	23 450,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 413,97 €	3 550,48 €	3 030,00 €	3 030,00 €
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 229,93 €	- 581,19 €	- 495,00 €	- 495,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	581,19 €	498,12 €	415,00 €	415,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	14 642,87 €	17 184,65 €	20 000,00 €	20 000,00 €
6618	Intérêts des autres dettes (Commission de non-utilisation ligne tré.)		411,51 €	500,00 €	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	2 277,47 €	2 400,00 €	1 400,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	2 277,47 €	400,00 €	400,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	2 000,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles		3 692 171,07 €	3 277 489,06 €	2 880 800,00 €	3 041 900,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	227 333,98 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	227 333,98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 016,35 €	209 253,65 €	150 400,00 €	151 190,00 €
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	- €	27 840,00 €	- €	- €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	206 016,35 €	181 413,65 €	150 400,00 €	151 190,00 €
Total des dépenses d'ordre		206 016,35 €		150 400,00 €	151 190,00 €
TOTAL GENERAL		3 898 187,42 €	3 569 048,09 €	3 031 200,00 €	3 420 423,98 €

RECETTES D'EXPLOITATION		2023	2024	2025	
Chap./ Articles	Désignation	CA	Compte financier unique	Orientations budgétaires	Budget Primitif
013	Atténuations de charges	69 269,59 €	43 566,03 €	6 200,00 €	38 300,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	27 031,92 €	23 161,40 €	- €	23 200,00 €
64198	Autres remboursements	10 949,36 €	12 091,90 €	6 200,00 €	6 200,00 €
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	31 288,31 €	8 312,73 €	- €	8 900,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 512 396,26 €	3 151 484,78 €	2 998 000,00 €	3 127 000,00 €
704	Travaux	3 229 326,21 €	2 946 627,80 €	2 750 000,00 €	2 879 000,00 €
705	Etudes	44 055,00 €	34 140,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
706	Prestations de services	228 474,65 €	162 716,98 €	200 000,00 €	200 000,00 €
7087	Remboursements de frais	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 086,61 €	38 147,71 €	2 000,00 €	2 790,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	6 086,61 €	38 147,71 €	2 000,00 €	2 790,00 €
Total des recettes de gestion des services		3 587 752,46 €	2 952 113,62 €	3 006 200,00 €	3 168 090,00 €
77	Produits exceptionnels	1 050,00 €	50 794,78 €	25 000,00 €	25 000,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	700,00 €	48 550,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	- €	2 244,78 €	- €	- €
Total des recettes réelles		3 858 802,46 €		3 031 200,00 €	3 193 090,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 720,81 €	19 835,85 €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 720,81 €	19 835,85 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	37 884,96 €	- €	227 333,98 €
778	Autres produits exceptionnels		37 884,96 €	- €	227 333,98 €
Total des recettes d'ordre		1 500,00 €			
TOTAL GENERAL		3 918 023,27 €	3 341 714,11 €	3 031 200,00 €	3 420 423,98 €

RESULTAT	19 835,85 €	-227 333,98 €
----------	-------------	---------------

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_055-DE
Reçu le 17/10/2025



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 15 octobre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20251015_056 : Décisions concernant le devenir de l'activité
Travaux Publics**

Date de la convocation : 8 octobre 2025 Date d'affichage : 17 octobre 2025 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 96 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 97	Pour : 96 Contre : / Abstention(s) : 1 A l'unanimité : /
--	---	---

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BOSSEBOEUF Gilles – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUDZINSKI Françoise – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COUSIN Serge – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBIAIS René – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – FOURNIER Anita – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MERLE Bernard – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SAUVAITRE Guy – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SURREAU Jacky – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De COURAULT Bruno à TEXIER Frédéric

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – BOUCHET Roland – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_056-DE
Reçu le 17/10/2025

N° C20251015_056 : Décisions concernant le devenir de l'activité Travaux Publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 (N°C20201204-083) retraçant notamment la présentation générale du Syndicat et les orientations budgétaires stratégiques pour le mandat,
- Vu** la délibération de l'Assemblée Générale N°C20211203-080 en date du 3 décembre 2021 décidant de la transformation du Pôle Travaux Publics en SPIC,
- Vu** la délibération du Comité Syndical « Collège Travaux Publics » N°C20250415-033 en date du 15 avril 2025 approuvant le transfert des excédents d'investissement en section d'exploitation,
- Vu** les procès-verbaux du Comité Social Territorial Extraordinaire en date du 14 octobre 2025 concernant le projet de réorganisation envisagé au sein du SIMER concernant l'activité « Travaux Publics » consistant en sa fermeture et sur ses conséquences ainsi que le projet de licenciements économiques visant les agents de droit privé de l'activité « travaux publics » découlant du projet de réorganisation.

Le Président présente le rapport suivant :

Le SIMER est un établissement public et plus précisément un **syndicat mixte ouvert fonctionnant « à la carte »** conformément aux dispositions de l'article L.5212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce qui permet à ses membres d'adhérer pour une partie seulement des missions et compétences exercées par celui-ci.

En vertu de ses statuts, il dispose de **compétences en matière de collecte et de traitement des déchets et exerce, à la demande et pour le compte de ses collectivités membres, une mission relative à l'étude et à la réalisation de différents travaux publics dans le domaine de la voirie, des réseaux ou des aménagements d'espaces publics.**

Concernant **l'activité travaux publics**, il faut souligner que les membres du Syndicat restent libres de recourir à d'autres prestataires, dans la mesure où il n'existe pas de transfert effectif de cette compétence. Par ailleurs, ses interventions doivent se limiter sur le périmètre de ses membres.

Comme il avait pu l'être porté à la connaissance des membres du Comité lors de la présentation des orientations stratégiques du mandat, cette branche d'activité est confrontée depuis plusieurs années à **des difficultés structurelles et conjoncturelles :**

- Difficulté de recrutement liée au manque d'attractivité du statut public (conducteur de travaux & chefs d'équipe) ;
 - Réduction de l'activité dans les domaines de la voirie et des réseaux, suite à la dissolution de syndicats dans le cadre du dernier Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et de l'application de la Loi NOTRE, conduisant notamment à la prise de nouvelles compétences par les Communautés de Communes ;
- Impact de la crise sanitaire sur le secteur des travaux publics (forte inflation des coûts).

AR Préfecture

086-258600493-20251015-C20251015_056-DE
Reçu le 17/10/2025

Pour faire face à cette situation et dans le but d'améliorer la situation économique de cette branche d'activité, le Syndicat s'est appuyé dès le début du mandat sur un cabinet de conseils spécialisé qui a notamment recommandé :

- > Une refonte de la fonction ressources humaines (recrutement, formations, rémunération...);
- > Une modernisation de la gestion des chantiers et une optimisation du pilotage financier.

Sur la base de ces préconisations, il a été décidé en décembre 2021 d'adapter l'organisation à une logique plus souple et concurrentielle, en transformant l'activité travaux publics en **Service Public Industriel et Commercial (SPIC)** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour rappel, ce type de services publics est distingué selon les caractéristiques suivantes :

- **Activité comparable à celle d'un privé ;**
- **Financement par des recettes propres** et pas par l'impôt. Les recettes des études et des travaux réalisés représentent plus de 98 % des recettes totales de ce budget ;
- **Organisation comptable spécifique et statut du personnel :**
 - Nomenclature comptable M14 ;
 - Agents soumis au Code du travail. A noter que les agents en poste au moment du basculement en SPIC pouvaient conserver leur statut d'agents publics, ce qui explique la coexistence des deux statuts au sein des effectifs actuels (droit public et droit privé).

Parallèlement à cette transformation, le Syndicat s'est doté d'une nouvelle solution de gestion financière et de pilotage de l'activité.

D'autres mesures ont également été prises au cours des trois dernières années, afin d'enrayer cette situation :

- > **Finances :**
 - Gel des investissements pour préserver la trésorerie et conserver un état de l'endettement faible ;
 - Optimisation des dépenses d'exploitation, suivi strict des engagements et régularité des facturations.
- > **Organisation :**
 - Renforcement du suivi des chantiers afin d'évaluer leur rentabilité et identifier rapidement les éventuelles actions correctives ;
 - Arrêt de la prestation de balayage, dont l'équilibre économique était devenu déficitaire (défaillance de l'équipement).
- > **Ressources humaines :**
 - Non-remplacement d'agents suite à des départs volontaires ou à la retraite.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_056-DE
Reçu le 17/10/2025

Malgré les nombreuses réformes et mesures engagées, la branche travaux publics demeure confrontée à de profondes difficultés. Le contexte économique et institutionnel continue de peser lourdement sur son activité, et si le passage en SPIC s'est révélé plus adapté, il n'a toutefois pas permis de retrouver un modèle économique viable.

Le contexte économique difficile dans lequel se trouvent les collectivités depuis plusieurs années (baisse des dotations de l'état), ainsi que les contraintes réglementaires (ex : Loi ZAN...) ont également impacté l'activité travaux publics du SIMER, entraînant des sollicitations de la part des communes en baisse notable. A l'heure actuelle, ce phénomène est accentué par le contexte pré-électoral, qui génère à chaque renouvellement des conseils municipaux, une diminution des commandes enregistrées.

Ces difficultés ont, en outre, conduit le Syndicat à déposer en avril dernier auprès des administrations centrales, une demande d'autorisation exceptionnelle visant à transférer une partie des excédents d'investissement vers la section d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours (Délibération du Comité en date du 15 avril 2025).

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport provisoire établi à la suite de l'examen de l'ensemble des comptes du SIMER réalisé au cours du premier semestre 2025, **invite le Syndicat à se prononcer, dans les meilleurs délais, sur l'avenir de son activité de travaux publics.** La Chambre, lors des deux derniers contrôles (2006 et 2011), avait déjà alerté le Syndicat sur les difficultés budgétaires et d'équilibre de cette branche d'activité. Bien que des réformes aient été engagées à l'issue des deux rapports et aient conduit, sur une période, à un retour à l'équilibre de l'activité, elles n'ont cependant pas permis de pérenniser sa rentabilité économique sur le long terme.

Ainsi, en conséquence de résultats de fin d'année prévus en deçà des attentes et d'un niveau de commandes particulièrement limité pour 2026, il est envisagé de procéder à la cessation opérationnelle de l'activité travaux publics, à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur 2025.

Cette décision impliquerait les mesures suivantes :

- **Le licenciement économique des 9 agents** relevant du droit privé et **la suppression des postes des 10 agents titulaires** de la Fonction Publique Territoriale, ainsi que du poste de **l'agent contractuel de droit public (CDI)**,
- **La cession des actifs et l'apurement du passif du budget annexe travaux publics,**
- **La dissolution du budget annexe « Travaux publics »,** qui ne pourra intervenir qu'une fois l'ensemble des formalités budgétaires et comptables achevées, et le reclassement des dix agents titulaires de la fonction publique territoriale constaté.

Il a lieu de préciser qu'au regard du fonctionnement du SIMER, qui dispose de deux budgets distincts et autonomes pour ses deux domaines d'activité, cette décision n'aurait aucun impact financier sur l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

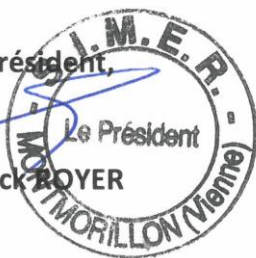
AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_056-DE
Reçu le 17/10/2025

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > **De prononcer la cessation opérationnelle de l'activité "travaux publics" du Syndicat** à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur l'exercice 2025 ;
- > **De donner tous pouvoirs au Président** pour initier et conduire l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cessation d'activité, dont la procédure de licenciement économique des agents relevant du droit privé ;
- > **D'autoriser le Président** à entreprendre toutes les formalités utiles à la cession des biens immobiliers affectés à l'activité "travaux publics", étant précisé que ces opérations immobilières feront l'objet d'une délibération spécifique ultérieure, laquelle précisera les conditions et modalités de cession ;
- > **De préciser que l'Assemblée Générale sera notamment appelée, dans un second temps, à :**
 - Décider de la suppression des emplois publics attachés à cette activité ;
 - Autoriser la clôture du budget annexe autonome "travaux publics".

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_056-DE
Reçu le 17/10/2025



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 15 octobre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20251015_057 : Présentation et examen de la décision modificative N° 1
au budget 2025**

Date de la convocation : 8 octobre 2025 Date d'affichage : 17 octobre 2025 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 96 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 97	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BOSSEBOEUF Gilles – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUDZINSKI Françoise – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COUSIN Serge – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBIAIS René – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAUPT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – FOURNIER Anita – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MERLE Bernard – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SAUVAITRE Guy – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SURREAU Jacky – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De COURAULT Bruno à TEXIER Frédéric

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – BOUCHET Roland – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_057-DE
Reçu le 17/10/2025
SIMER / Comité Syndical - Collège « Travaux Publics » du 15.10.2025 -
Délibération n° C20251015_057

N° C20251015_057 : Présentation et examen de la décision modificative N° 1 au budget 2025

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034) ;

Le Président présente le rapport suivant :

Une première décision modificative au budget primitif 2025 s'avère nécessaire en **SECTION DE FONCTIONNEMENT** pour ajuster certaines prévisions :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**

- > **+ 10 000 € pour augmenter les prévisions de l'article 604_Achat d'études et de prestations de services.** Cet article retrace les achats d'études et de prestations qui s'intègrent dans le cycle de production des travaux menés pour le compte des collectivités membres.
- > **+ 27 000 € pour ajuster les crédits de l'article 6135_Locations mobilières.** Notamment en raison de la location d'une balayeuse aspiratrice de juin à septembre (21k€).
- > **+ 550 € pour augmenter les crédits de l'article 6162_Assurance obligatoire dommages constructions,** dont la prévision avait été sous-estimée au stade du budget primitif.
- > **+ 11 000 € de crédits supplémentaires à l'article 618_Divers,** pour tenir compte des éventuelles dépenses liées à la formation qui pourrait être proposée dans le cadre du plan de licenciement économique des agents de droit privé.
- > **+ 8 000 € de crédits complémentaires à l'article 6226_Honoraires,** pour couvrir les frais de conseils du cabinet d'avocats auprès duquel le Syndicat a pris attache pour être accompagné dans les démarches concernant les agents de droit privé.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés :**

- > **– 120 000 € pour les dépenses au compte 6411_Salaires, appointements, commissions de base.** Cette diminution des charges est liée au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} juillet, aux départs volontaires enregistrés ces derniers mois, ainsi qu'au repositionnement de l'assistante administrative sur le poste d'assistante de gestion du pôle exploitation du budget SPPGD au 1^{er} octobre, concomitant au départ de l'agent en poste.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_057-DE
Reçu le 17/10/2025
SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 15.10.2025 –
Délibération n° C20251015_057

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**
 - > – **1 000 € pour les Charges diverses de la gestion courante_6588.** Ce compte couvre entre autres, les dépenses liées aux sinistres qui peuvent subvenir en cours des chantiers (endommagement des réseaux). Cette baisse est envisageable à date, tenant compte des dépenses liquidées et engagées.
- **Chapitre 66 – Charges financières :**
 - > – **10 000 € de dépenses pour les charges liées aux intérêts des comptes courants et de dépôts_6615.** Une baisse significative des frais liés à l'usage de la ligne de trésorerie sont enregistrés sur l'exercice 2025, permettant un refléchage d'une partie des crédits alloués.
- **Chapitre 022 – Dépenses imprévues :**
 - > **Une ouverture de crédits à hauteur de + 72 927 € en dépenses imprévues.** Ces crédits doivent permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget. Il sera rendu compte au comité de l'ordonnancement de la dépense que le Président aura décidée, dès la première session qui suit l'opération.

Cette décision modificative porterait également sur l'ouverture des crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** :

- > D'une part pour ajuster les crédits relatifs aux dotations aux amortissements du fait des investissements réalisés au cours de l'exercice 2025,
- > Et d'autres part, en prévision de la cession de biens dont la totalité des amortissements n'aurait pas été constatée. L'ouverture de ces crédits permettrait de constater la cession de matériels roulants et/ou de divers matériels et équipements, conformément au point porté à l'ordre du jour du Bureau syndical.

En **section de fonctionnement**, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

- **En dépenses :**
 - > au compte 6811_Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, Chapitre 042, pour 1 523 €.
 - > au compte 675_Valeurs comptables des immobilisations cédées, Chapitre 042, pour 200 000 €.
- **En recettes :**
 - > au compte 775_Produits des cessions d'immobilisations pour 200 000€, de manière à neutraliser la constatation des valeurs comptables des immobilisations cédées.

Pour la **section d'investissement**, elle se traduirait en recettes par une ouverture des crédits au Chapitre 040 :

- > pour les dotations aux amortissements à hauteur de 1 523 €,
- > en prévision de la cession de matériels ou d'équipements non amortis pour 200 000 €.

AR Prefecture

En dépense de la section d'investissement, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :

> + 201 523 € au compte 2182_Matériel de transport.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait à 906 612.41 € contre 705 089.41€ et celle de la section de fonctionnement se porterait à 3 620 423.98 € contre 3 420 423.98 € initialement.

**VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1_2025
BUDGET TRAVAUX PUBLICS**

> Fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 596 050,00 €	56 550,00 €	1 652 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00 €	- 120 000,00 €	1 280 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00 €	- 1 000,00 €	20 000,00 €
66	Charges financières	23 450,00 €	- 10 000,00 €	13 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 400,00 €	- €	1 400,00 €
2	Déficit de fonctionnement	227 333,98 €		227 333,98 €
022	Dépenses imprévues	- €	72 927,00 €	72 927,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 6811 - Dotations aux amortissements	151 190,00 €	1 523,00 €	152 713,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 675 - Valeurs des immobilisations cédées	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Total :		3 420 423,98 €	200 000,00 €	3 620 423,98 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	38 300,00 €	- €	38 300,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 127 000,00 €	- €	3 127 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 790,00 €	- €	2 790,00 €
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €	200 000,00 €	225 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 778 - Autres produits exceptionnels	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
Total :		3 420 423,98 €	200 000,00 €	3 620 423,98 €

> Investissement

DEPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
020	Dépenses imprévues	1 141,23 €	- €	1 141,23 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 1068 - Autres réserves reprise des excédents d'investissement	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 215,00 €	- €	35 215,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 229,20 €	- €	1 229,20 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	440 170,00 €	201 523,00 €	641 693,00 €
2111	Terrains nus	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
2131	Bâtiments	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
2135	Installations générales, agenc., aménag. des construct	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
2155	Outillage industriel	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages technique	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
2182	Matériel de transport	326 670,00 €	201 523,00 €	528 193,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES		705 089,41 €	201 523,00 €	906 612,41 €

AR Prefecture

086-258600493-20251015-057-DE
Reçu le 17/10/2025
SIMER / Comité Syndical - Collège « Travaux Publics » du 15.10.2025 -
Délibération n° C20251015_057

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	553 899,41 €	- €	553 899,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 190,00 €	1 523,00 €	152 713,00 €
	Chapitre 28 - Dotations aux amortissements			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
	Chapitre 21 - Valeurs des immobilisations cédées			
16	Emprunts	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES		705 089,41 €	201 523,00 €	906 612,41 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°1 au budget 2025 travaux publics telle que présentée.

Le Président,

 Le Président
 Patrick ROYER


AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_057-DE
 Reçu le 17/10/2025
 S.I.M.E.R. / Comité Syndical - Collège « Travaux Publics » du 15.10.2025 –
 Délibération n° C20251015_057



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 15 octobre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20251015_058 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le
budget annexe travaux publics**

Date de la convocation : 8 octobre 2025 Date d'affichage : 17 octobre 2025 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 96 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 97	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---	--

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BOSSEBOEUF Gilles – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUDZINSKI Françoise – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COUSIN Serge – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBIAIS René – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – FOURNIER Anita – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MERLE Bernard – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SAUVAITRE Guy – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SURREAU Jacky – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De COURAULT Bruno à TEXIER Frédéric

Assistaient également à la séance :

AUABU Prefecture BOUCHET Roland – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

086-258600493-20251015-C20251015_058-DE
Reçu le 17/10/2025

N° C20251015_058 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe travaux publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Président présente le rapport suivant :

Le Comité syndical en séance du 19 décembre 2024 a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget annexe Travaux Publics pour un montant maximum de 500 000 €.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en décembre 2024 auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- > Montant : 500 000 €
- > Durée : 12 mois (échéance le 15/01/2026)
- > Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.50 %
- > Frais de dossier : 500 €
- > Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Actuellement, la ligne de trésorerie est débloquée à hauteur de 237 000 €. Le montant des intérêts et des frais de commission de non-utilisation s'élèvent à 5 283.33 € pour la période du 16/01/2025 au 30/09/2025.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance en janvier prochain, il conviendrait, par mesure de précaution, de prévoir son renouvellement.

Ainsi, le Comité décide :

- **D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 € et pour une durée ne pouvant pas excéder 12 mois,**
- **De donner pouvoir au Président pour :**
 - Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
 - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
 - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du Syndicat.

AR Prefecture

086-258600493-20251015-C20251015_058-DE
Reçu le 17/10/2025

Le Président,

Patrick ROYER
